



Ordonnance N° 86-1243 du 1er décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence. J.O du 9 décembre 1986. Arrêté du 29 juin 1990 relatif à la publicité des prix pratiqués par des professionnels intervenant dans la transaction immobilière. J.O du 3 juillet 1990 - LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

PRIX DE TRANSACTION	HONORAIRES MAXIMUM 2025 TTC
< à 300 k€	10%
de 300 k€ à 349 k€	9%
de 350 k€ à 399 k€	8%
de 400 k€ à 449 k€	7%
de 450k€ à 499 k€	6%
de 500 k€ à 749 k€	5%
de 750k€ à 999k€	4%
≥ à 1000 k€	3%
Terrains	10%
Locaux Professionnels	15%

AGENCE PROJETS IMMOBILIERS 87 bis Avenue de la Tranchée 37100 Tours

Honoraires Calculés selon le prix de vente net vendeur, TVA au taux en vigueur de 20% incluse. La remise d'une facture est obligatoire. SASU PROJETS IMMOBILIERS au capital de 1000€ - siège social : 15 Allée de Trianon 37100 TOURS - Téléphone : 06.67.59.32.03 RCS 829335462 – APE 6831 Z – Carte professionnelle n°CPI37012017000018904 délivrée par la préfecture d'Indre et Loire. RCP ALLIANZ ACTIF PRO 62864209 E-mail : contact@projetsimmo.fr - Site internet : www.projetsimmo.fr

DEVIS D'HONORAIRES TRANSACTION

En raison des conditions de vente et à la demande du mandant qui ne souhaite consentir le mandat qu'aux conditions d'honoraires suivantes, entre le mandant et la Société PROJETS IMMOBILIERS.

Nom du Mandant :

Adresse et désignation du bien :

Prix Net Vendeur :

Honoraires à la charge de : Acquéreur ou Vendeur

Prix de vente HAI (honoraires inclus) :

Fait à

Le Mandant

Le Mandataire